

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	VA-26-20
Date de mise en ligne :	Le mardi 01 septembre 2026 à 17:28:11
Date de clôture :	Le vendredi 09 octobre 2026 à 12:00:00
Titre :	Réalisation d'une peinture réfléchive thermique sur la toiture de la zone process du centre de tri d'Urvillers
Descriptif :	La présente consultation porte sur la réalisation d'une couverture thermique par application de peinture réfléchive blanche sur la toiture d'un bâtiment industriel dédié au tri de déchets ménagers. Cette intervention vise à améliorer significativement les performances thermiques de l'installation existante tout en préservant l'intégrité de la couverture bitumineuse. Le bâtiment concerné est situé à l'adresse suivante : ZAC de l'Épinette, chemin de la marnière à Urvillers (02690).

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 3 Posée le 24/09/2026 à 12:26:32

Bonjour,

Concernant la visite obligatoire, serait-il envisageable de reprogrammer une visite. Etant donné notre localisation nous avons pas pu nous y rendre à temps ! Si oui pouvez vous nous les communiquer svp ?

Dans le dossier DCE vous parler d'effectuer des tests pour vérification en laboratoire. Cela sera bien à la charge de l'entreprise ?

Vous ne parlez pas de date d'intervention, avez vous conscience que pour réunir les conditions nécessaire d'hydrométrie et de point de rosé favorable pour appliquer le produit ne pourra se faire qu'à partir d'AVRIL 2027.

Merci de vos réponses.

Aucune réponse

Question n° 2 Posée le 17/09/2026 à 11:57:49

bonjour lors de la visite faut il amener les produits pour un essai sur site. Notre produit demande 3 interventions avec des temps de séchage ou faut il un échantillon format A4

*cordialement
Mr Bourdron*

Répondue le 18/09/2026 à 13:55:21

Bonjour,

L'application d'un dépôt test nécessitant une préparation particulière du support, notamment un nettoyage et un démoussage, ainsi que des conditions climatiques spécifiques, cet essai n'est désormais plus obligatoire.

En contrepartie, il est recommandé de fournir une liste de références de réalisations sur supports bitumineux. Pour chaque référence, il conviendra d'indiquer les coordonnées des contacts susceptibles d'être sollicités afin de recueillir un retour d'expérience sur la réalisation.

Cordialement,

Question n° 1

Posée le 09/09/2026 à 17:50:32

L'exigence de certification CSTB QB55 prévue à l'article 4.2 peut-elle être satisfaite par un système disposant d'essais indépendants équivalents démontrant sa compatibilité avec le support bitumineux, ses performances SRI et sa durabilité, dans la mesure où le référentiel QB55 vise principalement des membranes d'étanchéité en feuilles ?

Répondue le 14/09/2026 à 16:20:02

Bonjour,

Non car il s'agit bien d'un revêtement d'étanchéité en feuilles / rouleaux qui ont été assemblés en toiture, le référentiel cité s'applique donc bien et nous souhaitons l'utilisation de produit certifiés répondant aux prescriptions décrites dans les règles de l'art.

Bonne réception,
